

COMMUNE DE ...Bonvillars.....

ELECTION DE LA MUNICIPALITE - 7 MARS 2021 - 1^{er} tour

PROCES-VERBAL

Electeurs inscrits	380
Bulletins rentrés	256
Bulletins nuls	1
Bulletins valables (rentrés - nuls)	255
Bulletins blancs	2

Participation (%)	67
-------------------	----

Majorité absolue (calculée sur les bulletins valables)	128
---	-----

RESULTATS :

Est (sont) élu(s)	Suffrages
1. Rappo Daniel	207
2. Jaquier François	202
3. Gri Christiane	184
4. Piguët Frédéric	174
5.	

Obtiennent des voix	Suffrages
Bloesch Arnaud	19
Corthésy Adrien	18
Duvoisin Antoine	14
Jaquier Judith	13
Hoh Markus	12
Corthésy Philippe	11
Duvoisin Gilles	6
Gerber Stéphane	6
Voix éparses	102

Observations :


Un second tour aura lieu de 11h30 à 12h30 heures pour le siège qui reste à pourvoir.

Dernier délai pour le dépôt des listes : 10h30

Ce procès-verbal doit être affiché au pilier public et transmis au Préfet.

Au nom du bureau électoral :

Le(la) président(e)



Le(la) secrétaire



COMMUNE DE BONVILLARS
ELECTION DE LA MUNICIPALITE - 7 MARS 2021 - 2^{ème} tour

PROCES-VERBAL

Electeurs inscrits	380
Bulletins rentrés	73
Bulletins nuls	2
Bulletins valables (rentrés - nuls)	71
Bulletins blancs	4

Participation (%)	19.2
-------------------	------

RESULTATS :

Est (sont) élu(s)	Suffrages
1. Ruchti Yves-Edouard	43
2.	
3.	
4.	
5.	

Obtiennent des voix	Suffrages
Jaquier Judith	4
Bloesch Arnaud	4
Guilloud Mikael	2
Junod Christoph	2
Voix éparses	12

Observations :

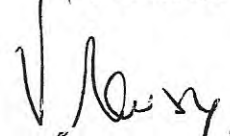
Le 1^{er} tour pour l'élection du(de la) Syndic(que) aura lieu à 14h30 heures.
 Les opérations de dépouillement se sont terminées le 7 mars 2021 à 13 heures 45.
 Ce procès-verbal doit être affiché au pilier public et transmis au Préfet.

Au nom du bureau électoral :

Le(la) président(e)




Le(la) secrétaire





OFFICIEL
Conseil Général
1427 BONVILLARS

Bonvillars, le 7 mars 2021

Le bureau électoral, constatant qu'une seule liste comprenant un candidat a été déposée dans les délais légaux, proclame :

Frédéric Piguet, né le 22 janvier 1954

Est élu tacitement syndic pour la législature 2021-2026.

En application à l'arrêté fédéral de convocation, le bureau électoral annule le scrutin.

Pour le bureau électoral :

Le Président :

La Secrétaire :

